

ANNEXE B – Critères d'évaluation obligatoires – RÉVISION 1

1.1 Critères d'évaluation obligatoires

Critères techniques obligatoires

Le répondant doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Il doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Projets de référence:

Les répondants devraient fournir seulement le nombre de projets de référence demandé, comme indiqué dans chaque exigence obligatoire. Si le nombre de projets cités est supérieur au nombre demandé, les répondants devront préciser quels projets s'appliquent aux exigences obligatoires correspondantes.

Chaque projet doit détailler ce qui suit :

- a. Nom du projet (s'il est classé, le soumissionnaire doit identifier le projet classé comme projet « A », « B », « C », etc.);
- b. Objectif du projet, c.-à-d. déterminer le gestionnaire, le gestionnaire de l'accès, etc.;
- c. Quels composants de la GIA ont été compris? Par exemple, la GIA pour la société X et la gestion des privilégiés d'accès pour la société Y;
- d. Une brève description de l'objectif du projet;
- e. Portée du projet (nombre d'utilisateurs);
- f. Durée du projet (mois/année).

Tableau 1 : Critères d'évaluation obligatoires

Point	Exigence obligatoire	Réponse du répondant	Évaluation Réussite/échec
O1	<p>Le répondant doit avoir au moins dix ans d'expérience dans les quinze dernières années en fourniture de solutions logicielles de GIA.</p> <p>Le répondant doit démontrer sa conformité à cette exigence en présentant au moins trois et au plus six projets de référence pour lesquels il a fourni une solution logicielle de GIA à une organisation de 500 utilisateurs ou plus. La solution logicielle de GIA doit inclure au moins un des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un gestionnaire d'identité b) la gouvernance et l'administration de l'identité c) la gestion de l'accès d) l'authentification unique e) la fédération d'identités f) un gestionnaire d'accès privilégié <p>La somme de la durée des projets doit totaliser au moins dix ans.</p>		
O2	<p>Le répondant doit présenter au moins trois et au plus six projets de référence réalisés au cours des cinq (5) dernières années pour lesquels il a fourni une solution logicielle de GIA basée en Java fonctionnant sur un serveur d'applications Java (entre autres Tomcat, WebLogic, JBoss, WildFly, Payara, etc.) et sur une machine virtuelle Java version 8 ou supérieure avec une API TDL Java ou un SCIM API REST.</p>		
O3	<p>Le répondant doit fournir au moins trois projets de référence, jusqu'à un maximum de six au cours des cinq (5) dernières années pour lesquels il a fourni une solution logicielle de GIA commerciale standard avec un gestionnaire d'identité, une gouvernance et une administration en matière d'identité, un gestionnaire de l'accès</p>		

Point	Exigence obligatoire	Réponse du répondant	Évaluation Réussite/échec
	<p>et une ou plusieurs des fonctionnalités suivantes :</p> <p>a) Authentification unique</p> <p>b) Fédération d'identité</p> <p>c) Gestionnaire de l'accès privilégié</p>		
O4	<p>Le répondant doit présenter au moins un projet de référence réalisé au cours des cinq (5) dernières années pour lequel il a fourni une solution logicielle de GIA qui prend en charge les normes ouvertes (comme SAML 2.0, OAuth 2.0, SCIM REST) pour l'échange d'information avec la GIA d'un partenaire et d'autres systèmes et applications.</p> <p>OU</p> <p>Le répondant doit fournir une référence à la documentation de sa solution logicielle de GIA démontrant qu'elle prend en charge les normes ouvertes (comme SAML 2.0, OAuth 2.0, SCIM REST) pour l'échange d'information avec la GIA d'un partenaire et d'autres systèmes et applications.</p>		
O5	<p>Le répondant doit présenter au moins un projet de référence réalisé au cours des cinq (5) dernières années pour lequel il a fourni une solution logicielle de GIA qui était sur place (<i>on-premises software</i>) et installée sur une infrastructure virtualisée.</p> <p>OU</p> <p>Le répondant doit fournir une référence à la documentation de sa solution logicielle de GIA démontrant qu'elle était sur place (<i>on-premises software</i>) et peut être installée sur une infrastructure virtualisée.</p>		
O6	<p>Le répondant doit présenter au moins un projet de référence réalisé au cours des cinq (5) dernières années pour lequel il a fourni une solution logicielle de GIA fonctionnant dans une configuration à haute disponibilité.</p> <p>OU</p> <p>Le répondant doit fournir une référence à la</p>		

Point	Exigence obligatoire	Réponse du répondant	Évaluation Réussite/échec
	documentation de sa solution logicielle de GIA démontrant qu'elle fonctionne dans une configuration à haute disponibilité.		
O7	<p>Le répondant doit fournir au moins trois projets de référence et au maximum six projets de référence au cours des cinq dernières (5) années qui appuient les certificats PKI X.509 pour l'authentification multifactorielle et la fédération basée sur SAML 2.0. La solution logicielle de GIA doit pouvoir interagir avec un fournisseur d'identité et une autorité de certification délivrant des certificats Entrust PKI X.509 V3.</p>		
O8	<p>La solution logicielle de GIA du répondant doit être certifiée suivant l'une des normes suivantes de sécurité de l'information (entre autres) : ISO 27001, NIST 800-53 (High Impact), FedRAMP (High Readiness).</p> <p>Le répondant doit démontrer sa conformité à cette norme en fournissant une copie du certificat ou une preuve de certification.</p>		
O9	<p>La solution logicielle de GIA du répondant doit respecter les normes de cryptographie FIPS 140-2.</p> <p>Le répondant doit démontrer sa conformité à cette norme en fournissant une copie du certificat ou une preuve de certification.</p>		